

(19)



(11)

EP 4 497 866 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
29.01.2025 Bulletin 2025/05

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
D06F 81/00^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **24187308.2**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
D06F 81/003

(22) Date de dépôt: **09.07.2024**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
GE KH MA MD TN

(71) Demandeur: **INPRO B.V.**
5062 SP Oisterwijk (NL)

(72) Inventeur: **CERAUDO, Rosario**
77760 Rumont (FR)

(74) Mandataire: **Eidelsberg, Olivier Nathan et al**
Cabinet Faber
22, avenue de Friedland
75008 Paris (FR)

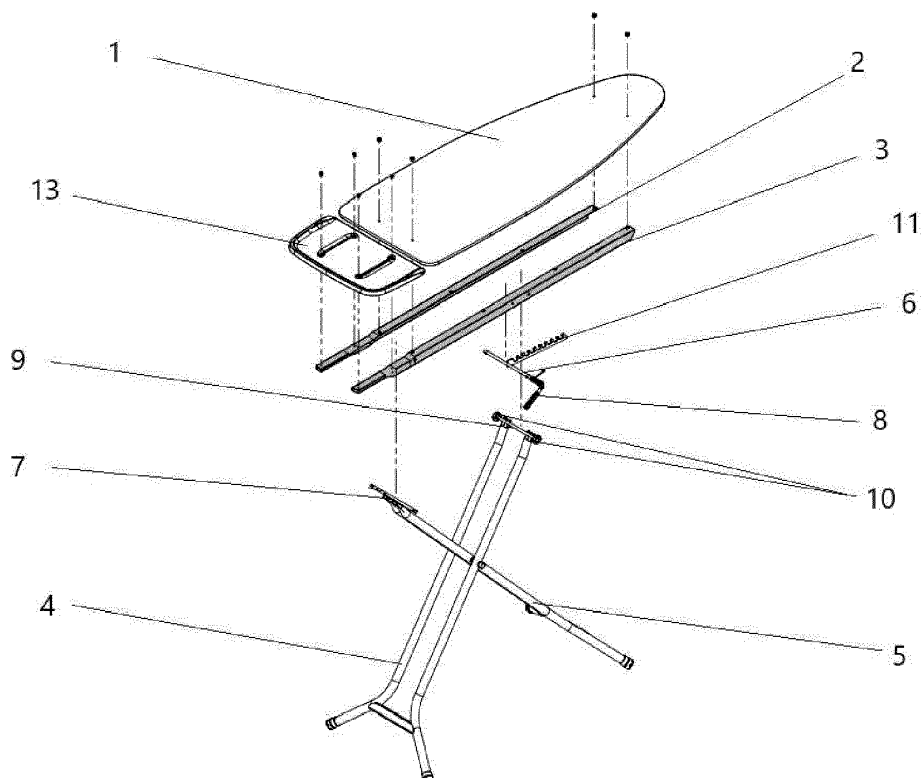
(30) Priorité: **28.07.2023 FR 2308184**

(54) **TABLE A REPASSER COMPORTANT UN REPOSE-FER**

(57) [Table à repasser comportant un plateau (1), un repose-fer (13) et au moins une jambes (4), au moins un longeron (2 ; 3) étant solidarisé en translation au plateau (1) et guidant en coulissement une extrémité de la au

moins une jambe (4), au moins un tronçon (2a ; 3a) du au moins un longeron (2 ; 3) étant en saillie d'un bord du plateau (1) et le repose-fer (13) étant supporté sur le au moins un tronçon (2a ; 3a) en saillie.

[Fig. 1]



Description

[0001] La présente invention se rapporte à une table à repasser, notamment une table à repasser ayant une partie destinée à recevoir un fer à repasser.

[0002] Classiquement, une table à repasser comporte un plateau monté sur deux éléments formant jambe, une extrémité d'au moins l'un des deux éléments formant jambe étant montée coulissante le long d'au moins un longeron formant rail, de préférence deux longerons, fixé à la face inférieure du plateau. Le coulisement permet de faire passer la table à repasser d'une position repliée de rangement, dans laquelle les éléments formant jambe sont repliés sensiblement parallèlement au plateau, à une position déployée d'utilisation, dans laquelle le plateau est disposé horizontalement en étant supporté par les deux éléments formant jambe, l'extrémité du au moins un élément formant jambe étant en butée contre des moyens de butée, notamment des dents d'une crémaillère, pour ainsi empêcher le coulisement. Une table à repasser classique comporte également un repose-fer en un matériau différent de celui recouvrant la surface du plateau, notamment un matériau supportant la chaleur, pour y poser le fer encore chaud, permettant ainsi à l'utilisateur d'avoir les mains libres.

[0003] Généralement, un repose-fer est constitué d'une base en tôle emboutie ou en plastique moulé et est fixé par soudage ou par clipsage sur un support, par exemple en fil ou en tube cintré. Ce support est ensuite fixé au plateau ou à un élément intermédiaire sous le plateau. Cet agencement a pour inconvénient d'être peu rigide et complexe à mettre en oeuvre.

[0004] On connaît également de EP2484829A1, une table à repasser comportant un plateau monté coulissant sur deux longerons et un repose-fer, le plateau étant constituée de deux parties dont l'une peut se rabattre sur l'autre. En position de rangement, les deux parties du plateau sont superposées l'une à l'autre et glissées sous le repose-fer, les deux longerons dépassant du plateau du côté opposé au repose-fer et ne dépassant pas du plateau du côté du repose-fer. En position déployée d'utilisation, le repose-fer est décalé en hauteur par rapport au plan supérieur du plateau. Cette table souffre des mêmes problèmes que ceux indiqués ci-dessus, la structure étant complexe et le repose-fer n'étant pas bien supporté, ne reposant pas directement sur les longerons.

[0005] On connaît également de EP0713938A1 une table à repasser comportant un plateau en forme de boîte, supporté par deux éléments tubulaires, et deux jambes pouvant être repliées contre le plateau à l'état de rangement et déployées à distance du plateau pour supporter l'ensemble à l'état d'utilisation. Les extrémités respectives des jambes sont indépendantes des deux éléments tubulaires, leur repliement s'effectuant par déplacement libre de l'extrémité de l'une des jambes le long de la surface inférieure du plateau. Cette table souffre des mêmes problèmes que ceux indiqués ci-dessus, la structure étant complexe et, en position d'utilisation, le

plateau et le repose-fer n'étant pas bien maintenus par les jambes, qui ne sont reliées fonctionnellement aux éléments tubulaires.

[0006] La présente invention vise à pallier les inconvénients de l'art antérieur.

[0007] Elle vise une table à repasser suivant la revendication 1, des perfectionnements étant définis aux sous revendications.

[0008] On se dispense ainsi de support en fil ou en tube cintré spécifique à chaque repose-fer à monter en plus sur ou sous le plateau spécialement pour supporter le repose-fer. On obtient un ensemble plus rigide, plus compact, plus facile à mettre en oeuvre et identique pour différents types de repose-fer.

[0009] De préférence, la table à repasser comporte deux longerons, chacun ayant un tronçon en saillie du plateau, améliorant ainsi la stabilité de l'ensemble.

[0010] Suivant un mode de réalisation favorable, il est prévu deux jambes et l'extrémité de l'autre des deux jambes est fixée au tronçon du au moins longeron en saillie du plateau, pour agrandir la portée de pivotement et ainsi permettre une plus large plage de réglage de hauteur pour la table à repasser, rendant également la table plus compacte.

[0011] Suivant un autre mode de réalisation également favorable, il est prévu deux jambes et l'extrémité de l'autre des deux jambes est fixée au tronçon du au moins longeron qui n'est pas en saillie du plateau.

[0012] De préférence, le tronçon de chaque longeron en saillie du plateau a une longueur sensiblement égale à la largeur du repose-fer, notamment une longueur juste inférieure à la largeur du repose-fer. Le repose-fer est ainsi supporté sur toute sa direction longitudinale.

[0013] De préférence, chaque longeron a au moins un tronçon principal ayant une section transversale sensiblement en forme de U, de C ou de S.

[0014] De préférence, l'extrémité montée coulissante de la une jambe comporte deux roulettes chacune roulant dans un longeron respectif de manière à se déplacer longitudinalement en étant guidées dans le longeron, les deux roulettes étant solidaire en translation en étant reliées par un axe.

[0015] La table à repasser peut comporter une crémaillère comportant une pluralité de dents définissant entre elles des espaces creux destinés à recevoir l'axe de manière à empêcher le déplacement de l'extrémité coulissante de l'élément formant jambe.

[0016] Le repose-fer peut être fixé par vissage, clipsage, soudage, rivetage ou analogue aux longerons.

[0017] Le repose-fer peut être en tôle emboutie, en matière plastique moulée ou toute autre matière résistante à la chaleur et donnant au repose-fer une rigidité suffisante pour supporter un fer à repasser ou une centrale vapeur.

[0018] De préférence, l'au moins un longeron est en métal, notamment en acier ou aluminium, en plastique, en bois ou autre matériau analogue.

[0019] De préférence, le plateau est d'une seule pièce,

notamment ne comporte pas une partie repliable sur le reste du plateau.

[0020] De préférence, la table à repasser peut passer entre une position repliée de rangement, dans laquelle le au moins un élément formant jambe est replié sensiblement parallèlement au plateau, et une position déployée d'utilisation, dans laquelle le plateau est disposé horizontalement en étant supporté par le au moins un élément formant jambe, et le dit un tronçon du au moins un longeron est en saillie du bord du plateau et le repose-fer est supporté sur le tronçon en saillie dans la position déployée d'utilisation et/ou dans la position de rangement.

[0021] De préférence, le repose-fer a une face inférieure en contact direct avec la face supérieure du au moins un longeron.

[0022] De préférence, la face supérieure du repose-fer est au même niveau que la face supérieure du plateau.

[0023] A titre d'exemple, on décrit maintenant un mode de réalisation préféré de l'invention en se reportant aux dessins, dans lesquels :

[0024] la figure 1 est une vue en perspective éclatée d'une table à repasser suivant l'invention ;

[0025] la figure 2 est une vue en perspective de la table à repasser de la figure 1 avant la fixation du repose-fer ;

[0026] la figure 3 est une vue en perspective de la table à repasser de la figure 1 monté, le plateau et le repose-fer étant représentés transparents, et

[0027] la figure 4 est une vue en perspective d'une table à repasser suivant un autre mode de réalisation, le plateau et le repose-fer étant représentés transparents.

[0028] La table à repasser comporte un plateau 1 de forme classique d'une table à repasser, sensiblement rectangulaire évasée vers l'avant, ayant un bord avant incurvé et un bord arrière rectiligne plus large que le bord avant. De préférence, le plateau 1 est d'une seule pièce, et notamment ne comporte pas une partie repliable sur le reste du plateau.

[0029] Deux longerons 2 et 3 horizontaux parallèles sont fixés par des vis à la face inférieure du plateau 1, de manière à être solidarisés à celui-ci, c'est-à-dire notamment sans qu'un coulisement mutuel entre les longerons 2, 3 et le plateau 1 puisse avoir lieu. Le plateau 1 est supporté par deux éléments 4 et 5 formant jambe. Chaque élément 4 et 5 formant jambe est constitué de deux pieds reliés par une entretoise et de deux tubes parallèles qui sont reliés entre eux à leur extrémité inférieure par l'entretoise et à leur extrémité supérieure par une tige horizontale 6 et 7 respective. La tige 6 est montée à pivotement entre les deux longerons. Une manette 8 est montée solidaire de la tige 6 horizontale et faisant saillie de celle-ci perpendiculairement, et un axe 9 est monté à l'extrémité supérieure des deux tubes parallèles de l'élément formant jambe 4, chaque extrémité de l'axe 9 comportant une roulette 10.

[0030] Chaque longeron 2 et 3 comporte un tronçon, 2a et 3a respectif, faisant saillie du plateau 1 par son bord arrière, et un tronçon, 2b et 3b respectif, de section

transversale en forme de C fixé à la surface inférieure du plateau 1. Chacun des tronçons 2b et 3b de section transversale en C forme un rail pour une roulette 10 respective permettant un coulisement de l'axe 9 le long de ces deux rails 2b et 3b. Ainsi, lorsque l'axe 9 coulisse jusqu'à l'extrémité des longerons 2 et 3 se trouvant du côté du bord avant du plateau 1, l'élément 4 formant jambe est sensiblement parallèle au plateau 1, de même que l'élément 5 formant jambe, l'élément 5 formant jambe étant monté solidaire en rotation de la tige 7 qui est montée à pivotement aux tronçons 2a et 3a en saillie sans possibilité de coulisement.

[0031] Suivant un autre mode de réalisation représenté à la figure 4, la tige 7 est montée à pivotement aux tronçons 2b et 3b des longerons qui ne sont pas en saillie sans possibilité de coulisement.

[0032] Une crémaillère 11, comportant une pluralité de dents définissant entre elles des espaces creux destinés à recevoir l'axe 9, est montée solidaire de la tige 6. Lorsque l'axe 9 est reçu dans un des espaces creux de la crémaillère, la crémaillère bloque le déplacement des roulettes 10 dans les longerons 2 et 3 et donc empêche le pivotement des jambes 4 et 5. En fonction de l'espace creux dans lequel est positionnée l'axe 9, on peut régler en hauteur la position de la table à repasser. La crémaillère 11 est pivotée par l'utilisateur par la manette 8 solidaire en rotation de la crémaillère 11 par la tige 6. Un ressort 12 tend à ramener la manette 8 lorsque l'utilisateur la relâche.

[0033] Un repose-fer 13 est fixé sur les tronçons 2a et 3a faisant saillie du bord arrière du plateau 1. Le repose-fer a une longueur, dans la direction longitudinale de la table à repasser, sensiblement égale à la longueur des tronçons 2a et 3a faisant saillie du bord arrière du plateau 1 et une largeur, dans la direction perpendiculaire à la longitudinale de la table à repasser, sensiblement égale à la largeur du bord arrière de la table à repasser. Le repose-fer 13 comporte un rebord entourant une partie centrale destinée à recevoir un fer à repasser.

[0034] Suivant un mode de réalisation, le repose-fer 13 est en tôle emboutie.

[0035] Suivant un autre mode de réalisation, le repose-fer 13 est en une matière plastique moulée ou toute autre matière résistante à la chaleur et donnant au repose-fer une rigidité suffisante pour supporter un fer à repasser ou une centrale vapeur.

[0036] Suivant un mode de réalisation, le repose-fer 13 est vissé, riveté, clipsé, soudé ou analogue aux tronçons 2a et 3a faisant saillie du bord arrière du plateau 1.

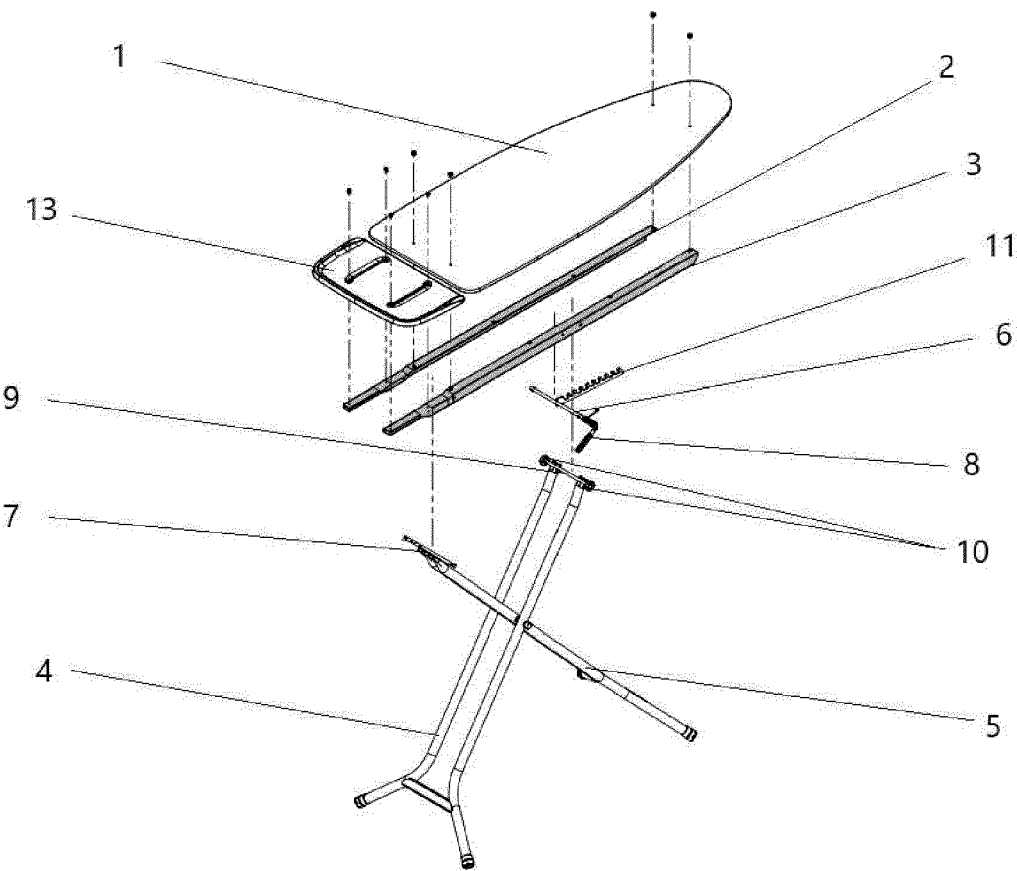
[0037] Suivant un autre mode de réalisation, le repose-fer 13 est riveté aux tronçons 2a et 3a faisant saillie du bord arrière du plateau 1. 1

55 Revendications

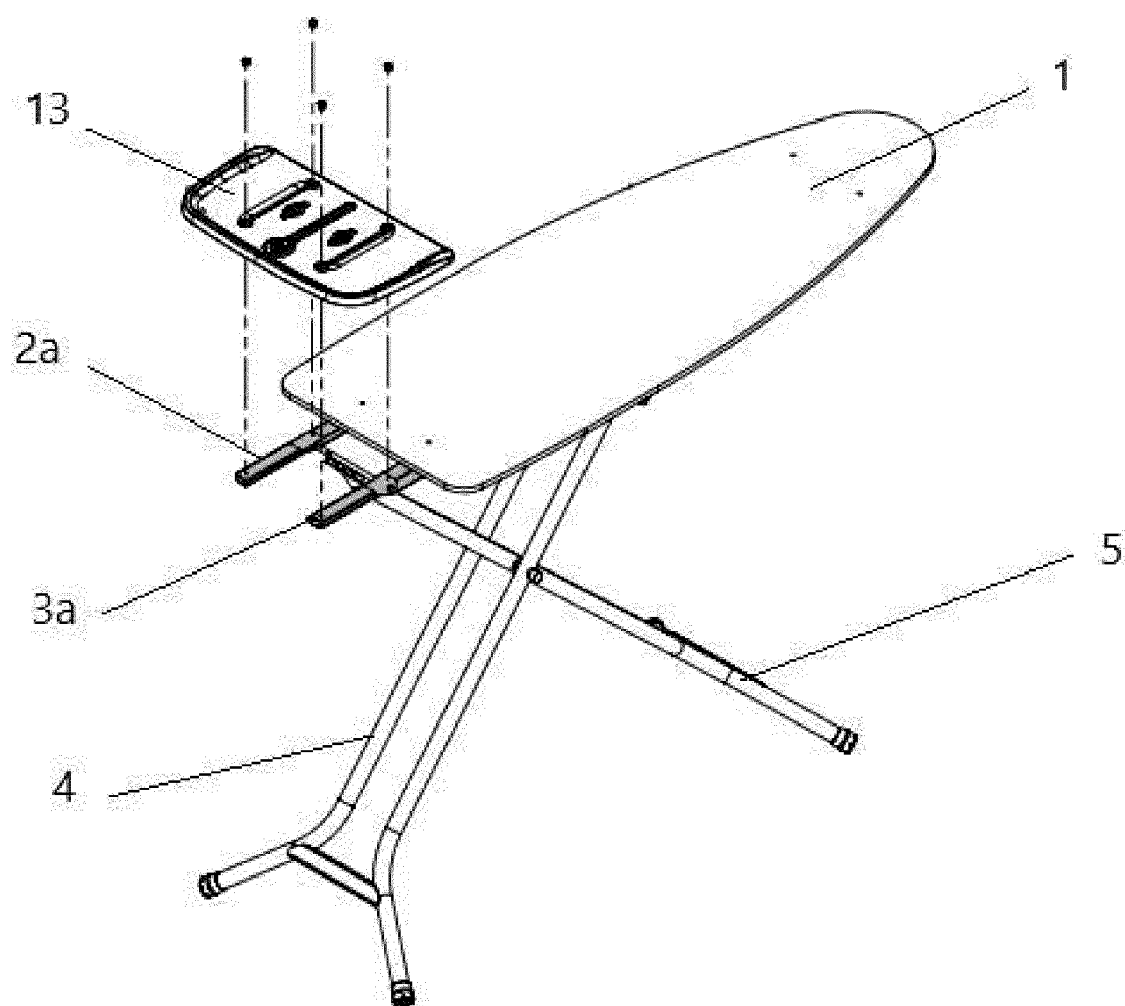
1. Table à repasser comportant un plateau (1) ayant un bord périphérique, un repose-fer (13) s'étendant au

- moins en partie à l'extérieur du bord périphérique et au moins une jambe (4), au moins un longeron (2 ; 3) étant solidarisé en translation au plateau (1) et guidant en coulissement une extrémité de la au moins une jambe (4), **caractérisée en ce qu'**au moins un tronçon (2a ; 3a) du au moins un longeron (2 ; 3) est en saillie du bord du plateau (1) et le repose-fer (13) est supporté sur le au moins un tronçon (2a ; 3a) en saillie.
2. Table à repasser suivant la revendication 1, **caractérisée en ce qu'**elle comporte deux longerons (2, 3), chacun ayant un tronçon (2a, 3a) en saillie du plateau (1).
 3. Table à repasser suivant la revendication 2, **caractérisée en ce que** chaque longeron (2, 3) a au moins un tronçon (2b, 3b) principal ayant une section transversale sensiblement en forme de U ou de C.
 4. Table à repasser suivant l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'**elle comporte deux jambes (4, 5) et l'extrémité de l'autre (5) des deux jambes est fixée au tronçon (2a, 3a) du au moins longeron en saillie du plateau (1).
 5. Table à repasser suivant l'une des revendications 1 à 3, il est prévu deux jambes et l'extrémité de l'autre des deux jambes est fixée au tronçon (2b, 3b) du au moins longeron qui n'est pas en saillie du plateau.
 6. Table à repasser suivant l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le tronçon (2a, 3a) de chaque longeron en saillie du plateau (1) a une longueur sensiblement égale à la largeur du repose-fer (13), notamment une longueur juste inférieure à la largeur du repose-fer (13).
 7. Table à repasser suivant l'une des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** l'extrémité montée coulissante de la au moins une jambe (4) comporte au moins une roulette (10) roulant dans un longeron (2 ; 3) respectif de manière à se déplacer longitudinalement en étant guidée dans le longeron (2 ; 3).
 8. Table à repasser suivant la revendication 7, **caractérisée en ce que** l'extrémité coulissante de la au moins une jambe comporte deux roulettes (10) roulant chacune dans un longeron (2, 3) respectif, les deux roulettes étant solidaire en translation en étant reliées par un axe (9).
 9. Table à repasser suivant la revendication 8, **caractérisée en ce qu'**elle comporte une crémaillère (11) comportant une pluralité de dents définissant entre elles des espaces creux destinés à recevoir l'axe (9) de manière à empêcher le déplacement de l'extrémité coulissante de l'élément formant jambe.
 10. Table à repasser suivant l'une des revendications 1 à 9, **caractérisée en ce que** le repose-fer (13) est fixé par vissage ou rivetage aux longerons (2, 3).
 11. Table à repasser suivant l'une des revendications 1 à 9, **caractérisée en ce que** le repose-fer (13) est en tôle emboutie ou en matière plastique moulée.
 12. Table à repasser suivant l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le ou chaque longeron est solidarisé à la surface inférieure du plateau.
 13. Table à repasser suivant l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le ou les longerons est ou sont solidarisé(s) au plateau par vissage ou rivetage.
 14. Table à repasser suivant l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le plateau est d'une seule pièce, notamment ne comporte pas une partie repliable sur le reste du plateau.
 15. Table à repasser suivant l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la table à repasser peut passer entre une position repliée de rangement, dans laquelle le au moins un élément formant jambe est replié sensiblement parallèlement au plateau, et une position déployée d'utilisation, dans laquelle le plateau est disposé horizontalement en étant supporté par le au moins un élément formant jambe, et le dit un tronçon du au moins un longeron est en saillie du bord du plateau et le repose-fer est supporté sur le tronçon en saillie au moins dans la position de rangement.

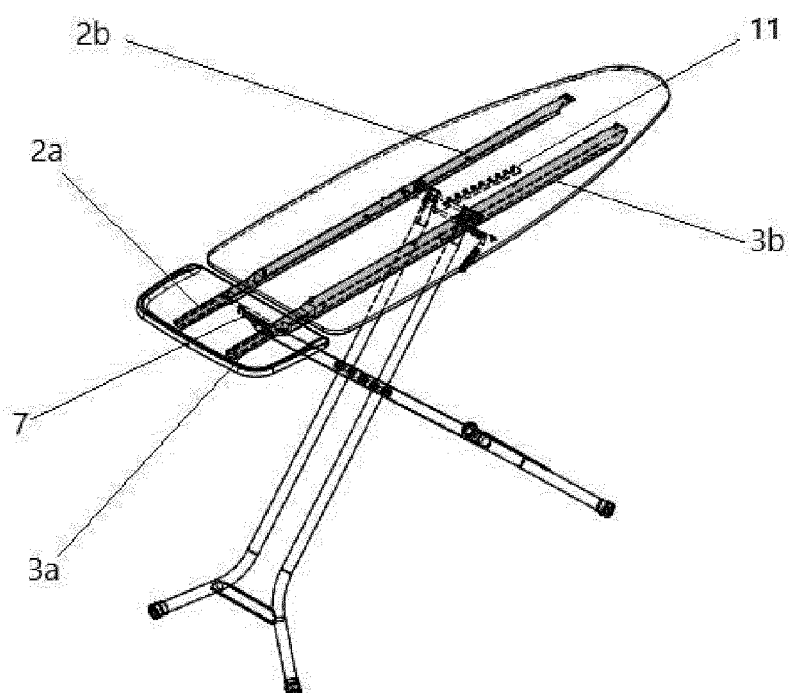
[Fig. 1]



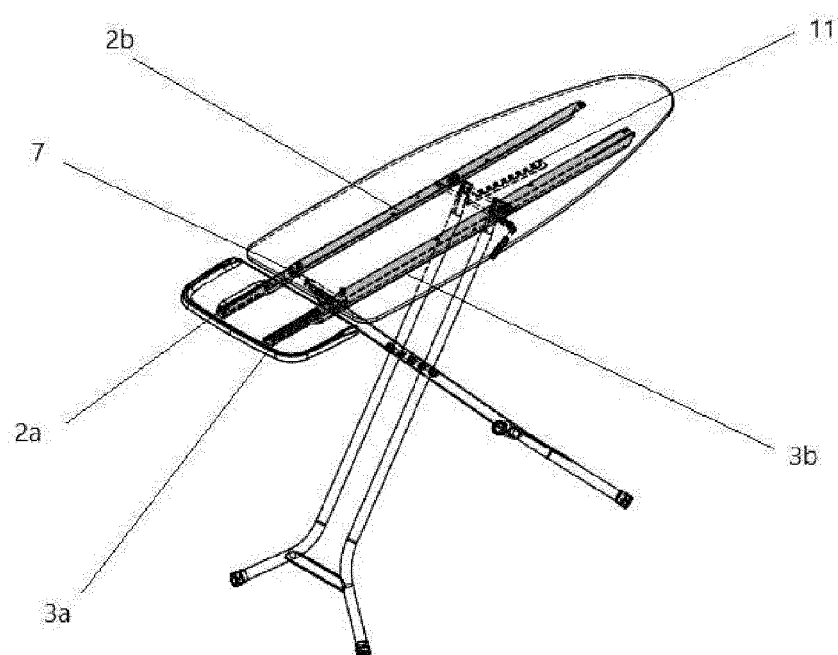
[Fig. 2]



[Fig. 3]



[Fig. 4]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 24 18 7308

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	EP 2 484 829 A1 (SEB SA [FR]) 8 août 2012 (2012-08-08) * alinéa [0024] - alinéa [0032]; figures * -----	1-10	INV. D06F81/00
X	EP 0 713 938 A1 (ARTEX SPA [IT]) 29 mai 1996 (1996-05-29) * colonne 3, ligne 12 - ligne 15; figure 1 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 27 novembre 2024	Examineur Diaz y Diaz-Caneja
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 24 18 7308

- 5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27 - 11 - 2024

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
15	EP 2484829 A1	08-08-2012	CN 102628210 A	08-08-2012
			EP 2484829 A1	08-08-2012
			FR 2971264 A1	10-08-2012
			PT 2484829 E	23-08-2013
			-----	-----
20	EP 0713938 A1	29-05-1996	EP 0713938 A1	29-05-1996
			IT PD940125 U1	25-05-1996
			-----	-----
25				
30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 2484829 A1 [0004]
- EP 0713938 A1 [0005]